

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 24 octobre 2011, à 20 h 00, à la salle du conseil, sous la présidence du maire, monsieur Marcel Jetté, à laquelle sont présents les conseillers suivants, formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Charron, district 1  
Madame Manon Desnoyers, district 3  
Madame Jocelyne Larose, district 4  
Monsieur Lucien Thibodeau, district 5  
Madame Danielle Desrochers, district 6

Monsieur Stéphane Breault, district 2 est absent.

Est également présente, madame France Landry, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation tel que stipulé au Code municipal.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le maire pour prendre en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de question de l'assemblée
4. Avis de motion ~ Règlement 826-11 (fins de parc)
5. Adoption du projet de règlement ~ fins de parc
6. Soirée Jeux du 3<sup>e</sup> âge
7. Radio télécommunication ~ incendie
8. Radiation de taxes
9. Levée

**11-10X- 636**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Charron  
Appuyé par madame Manon Desnoyers  
D'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire ouvre la période des questions et invite les personnes présentes à s'exprimer.

**11-10X-637**

#### **AVIS DE MOTION ~ RÈGLEMENT 826-11 (FINS DE PARC)**

Madame Jocelyne Larose, conseillère, donne avis de motion de la présentation d'un Règlement portant le numéro 826-11 afin de modifier les dispositions du Règlement de lotissement 378 concernant les parcs, terrains de jeux et espaces naturels. L'adoption du règlement se fera avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du Code municipal.

11-10X-638

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 826-11**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Charron  
Appuyé par madame Jocelyne Larose

Et résolu que le conseil adopte le projet de Règlement 826-11 afin de modifier les dispositions du Règlement de lotissement 378 concernant les parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JULIENNE

**PROJET DE RÈGLEMENT 826-11**

PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT LE NUMÉRO 826-11 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 378 CONCERNANT LES PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS.

Attendu que l'article 115 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., A-19.1), autorise toute municipalité locale à adopter et à modifier toutes dispositions de sa réglementation d'urbanisme relativement au lotissement;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le Règlement de lotissement 378 afin d'ajouter un cas d'exception à l'article 19 du chapitre 2;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par madame Jocelyne Larose à la séance du conseil municipal tenue le 24 octobre 2011;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Charron  
Appuyé par madame Jocelyne Larose

Et résolu qu'il soit statué et ordonné par règlement du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne et il est, par le présent Règlement 826-11, décrété ce qui suit :

**Article 1**

L'article 19 du chapitre 2 sur les dispositions administratives du Règlement de lotissement n° 378 est modifié, avec ses amendements, en ajoutant à la suite de l'alinéa 12, les paragraphes suivants :

13. En bordure d'une rue existante et entretenue par la Municipalité avant l'entrée en vigueur du présent règlement;
14. Les zones industrielles, para-industrielles, agricoles, commerciales, publiques et de conservations sont exclues des dispositions du présent article car elles permettent des usages qui ne produisent aucun besoin à des fins de parcs ou d'espaces verts.

**Article 2**



En conséquence,

Il est proposé par madame Danielle Desrochers  
Appuyé par monsieur Jean-Pierre Charron

Et résolu de faire procéder à la radiation des taxes affectées aux matricules suivants :

- 8993-64-8549
- 8993-93-9022
- 9092-09-9948
- 9092-29-5676
- 9092-39-4315
- 9092-48-1248
- 9092-56-2159
- 9093-11-2406
- 9093-40-1063
- 9093-40-8821
- 9196-61-4045
- 9196-71-7292
- 9196-91-1056

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**11-10X- 642 LEVÉE DE SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Manon Desnoyers  
Appuyé par madame Danielle Desrochers

Et résolu de lever la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marcel Jetté  
Maire

France Landry  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière